



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL12-DE



Date de la convocation : 20 juin 2023
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 9 et 51
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

12- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

✓ Transformation de postes suite à avancement de grade :

Suite aux avancements de grade décidés pour l'année 2023, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer l'évolution de carrière de l'agent entre son grade actuel mentionné au tableau des effectifs et son nouveau grade.

Ces avancements de grade seront applicables au **1^{er} juillet 2023** (les agents remplissent les conditions).

Nombre de Postes	Ancien Grade	Nouveau Grade
FILIERE ADMINISTRATIVE		
3	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe
2	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
1	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
1	Attaché	Attaché principal
FILIERE TECHNIQUE		
3	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
3	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
2	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal
FILIERE MEDICO - SOCIALE		
1	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe
1	Educatrice des Jeunes Enfants	Educatrice de jeunes Enfants – classe exceptionnelle
1	Puéricultrice	Puéricultrice Hors Classe
FILIERE CULTURELLE		
1	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe

✓ Transformations de poste suite à recrutement

Suite à un récent recrutement au sein des services de la Ville, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

N° Poste	Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Date d'application
108	MPE	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Agent social	01 05 2023

✓ Transformations de poste – changement de filière

Suite à une mutation interne au sein des services de la Ville, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

N° Poste	Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Date d'application
	Direction Générale	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	01 juillet 2023

✓ **Transformations de poste suite au besoin du service « Ecole de musique »**

L'école de musique souhaite remettre en activité l'atelier vocal musique actuelle et valoriser le poste de dumiste non pourvu à ce jour.

Afin de satisfaire ces besoins, il convient de transformer le tableau des effectifs de la manière suivante.

N° Poste	Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Date d'application
	EDM	Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 12h/s	Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 17h/s	01 septembre 2023
643	EDM	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 10h/s	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 12h/s	01 septembre 2023

✓ **Création de postes d'apprentis / stagiaires :**

Pour la prochaine rentrée scolaire, il est proposé de créer le poste d'apprenti suivant :

Apprentissage :

SERVICE	POSTE	DIPLOME PREPARE	DUREE DE L'APPRENTISSAGE	PREVISION
Communication	1 apprenti	Bac pro / Master	1 / 2 ans	à/c de septembre 2023

✓ **Rentrée scolaire 2023 / 2024**

Créations de postes temporaires :

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé la création d'emplois temporaires sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique pour l'année scolaire 2023 / 2024 et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Scolaire

- **Scolaire**

- **Temps du midi**

Ces postes sont affectés chaque année à la préparation, à l'accompagnement et à la surveillance des enfants sur le temps du midi dans les écoles du 1^{er} septembre 2023 au 5 Juillet 2024 inclus. Il est proposé de créer ces postes sur le grade d'adjoint d'animation :

- 8 emplois à temps non complet à raison de 5 heures et 30 mn hebdomadaires annualisées
- 1 emploi à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires annualisées
- 1 emploi à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires annualisées (vacances et mercredis).

- **Temps du midi et entretien des locaux scolaires**

Il est proposé de créer 4 emplois sur le grade d'adjoint d'animation pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 12 Juillet 2024 inclus à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires annualisées en vue de l'accompagnement et de la surveillance des enfants sur le temps du midi, de l'entretien des locaux scolaires le soir, le mercredi et les vacances scolaires.

- **Entretien soir / Mercredi et vacances Ecole et Offices**

Il est proposé de renouveler 5 emplois sur le grade d'adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 12 Juillet 2024 inclus à temps non complet pour l'entretien du soir, mercredi et vacances dans les 2 écoles maternelles publiques et des 3 offices, de la manière suivante :

- Un poste à 8h hebdomadaires annualisées
- Un poste à 10h30 hebdomadaires annualisées,
- Trois postes à 16h hebdomadaires annualisées.

- **Accompagnants d'élèves en situation de Handicap (AESH)**

Il est proposé de renouveler 4 emplois sur le grade d'adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 5 Juillet 2024 inclus à temps non complet à raison de 6h hebdomadaires annualisées, pour effectuer les missions d'AESH au sein des 4 écoles publiques de la Ville, sur le temps de la pause méridienne.

- **Service Jeunesse et Sports**

- **Ecole des Sports**

Afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire de l'école des Sports, il est proposé la création des postes suivants du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 inclus :

- 4 postes sur le grade d'éducateur sportif à temps non complet à raison de 2 heures et 30 mn hebdomadaires annualisées.
- 1 poste sur le grade d'éducateur sportif à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires annualisées.
- 5 postes sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures et 15 mn hebdomadaires annualisées.

- **Service Enfance**

- **Accompagnants d'élèves en situation de Handicap (AESH)**

Il est proposé de créer 2 emplois sur le grade d'adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 5 Juillet 2024 inclus à temps non complet à raison de 6h hebdomadaires annualisées, pour effectuer les missions d'AESH au sein des structures d'accueil périscolaire de la Ville, sur le temps « après l'école ».

- **Entretien des sites**

Il est proposé de créer 4 emplois sur le grade d'adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 5 Juillet 2024 inclus à temps non complet de la manière suivante :

- 2 postes à 3h45 hebdomadaires annualisées, pour effectuer l'entretien des sites de la Métairie et de l'Etendue pendant les vacances scolaires
- 2 postes à 1h49 hebdomadaires annualisées, pour effectuer l'entretien des sites de la Métairie pour les mercredis et de l'Etendue en semaine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 09 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 14 Juin 2023

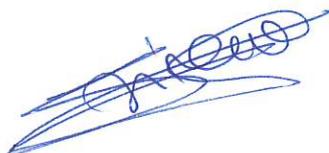
Vu le budget principal 2023,

Vu le rapport d'Angélique BOISSELEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 03 JUIL. 2023
Publié électroniquement le : 03 JUIL. 2023